

A partir du 10 septembre...

Extrait de l'appel du Comité Confédéral National de la CGT (26-27 août 2025) : « La dynamique de l'initiative citoyenne du 10 septembre démontre l'ampleur de la colère sociale. La CGT souhaite que cette journée soit une première étape réussie, ce qui passe en particulier par la grève sur les lieux de travail. Elle appelle donc ses syndicats à débattre avec les salarié·e·s et à construire la grève partout où c'est possible. »

Depuis le début du mois d'août, une belle avalanche de préavis pour le mois de septembre. La plupart d'entre eux sont reconductibles sur tout le mois, certains le sont sur plusieurs mois.

- 26 CSD ont posé un préavis pour le mois de septembre (ou du 10 au 30 septembre)
- 2 CSD ont posé pour 2 mois au moins.
- 5 CSD ont posé pour le 10 septembre.
- 10 syndicats ont posé pour tout le mois de septembre
- 18 ont posé pour la journée du 10
- 1 syndicat posé un préavis pour 2 mois et plus.

Plus d'un tiers de nos CSD ont d'ores et déjà couvert des mobilisations pour le mois de septembre et l'ont fait pendant la période estivale (avant le 1er septembre). Un record !!

Et 29 syndicats nous ont fait parvenir des préavis.

Plusieurs préavis mettent bien en relation la violence du budget Bayrou-Macron avec la marche forcée à l'économie de guerre. Passer l'économie de guerre à 5% du PIB, cela revient à tailler dans le vif des services publics et des personnels. La date du 10 septembre s'est très vite imposée comme incontournable et nécessaire pour établir un rapport de force large à même d'arrêter cette politique. Retrouvez l'ensemble des préavis sur le site de la Fédération !

**SANS COMPTER TOUT CE QUI N'EST PAS ARRIVÉ
A LA PERMANENCE FÉDÉRALE !**

ATTENTION : Pour couvrir la date du 10 septembre, un préavis doit être posé au plus tard le 4 septembre !

75 - Une lutte victorieuse au Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Les agents du site de Paris Adresse, qui gèrent la domiciliation des personnes sans domicile se sont mobilisés pour de meilleures conditions de travail et de salaires.

Dès la fin du mois de juin, la direction générale a répondu aux agents : « il y aura zéro euro ». Une première assemblée générale est organisée et la question d'un préavis de grève est débattue. Face à l'entêtement de la direction, un préavis de grève illimité est posé à compter du 10 juillet. Dans un premier temps, la direction a proposé 70 euros mensuels. Dans une nouvelle assemblée générale, les collègues exigent 140 euros. Il faudra attendre 12 jours de grève, le 30 juillet, pour que la direction cède sur les 140 euros, qui seront versés à compter du 1er juillet. Comme l'explique le syndicat CGT CASVP, « Ça ne résout pas l'ensemble des problèmes, mais on va continuer à discuter. C'est une belle victoire, un gros bras de fer. » Un comité de suivi est mis en place pour les autres revendications.